



RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE MARDI 24 AVRIL 2018, À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN AU 4555, RUE DE VERDUN, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-116 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700 DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN DE MANIÈRE À RETIRER LES CLASSES D'USAGES « H2-HABITATION FAMILIALE, H3-HABITATION MULTIPLEX, H4-HABITATION MULTIFAMILIALE », AINSI QUE « C4-COMMERCE URBAIN, C5-COMMERCE ARTÉRIEL LOURD » DE LA ZONE C02-60 (SECTEUR DUPUIS-HICKSON)».

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, qui préside
M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement
M. Sylvain Thériault, chef de division, urbanisme
M. Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement
Mme Diane Garand, secrétaire recherchiste – greffe, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Gagnon accueille les participants et ouvre l'assemblée à 19 h 12 en présentant les différents intervenants. Il souhaite la bienvenue et explique l'objectif de l'assemblée publique de consultation ainsi que le déroulement de la soirée. Par la suite, le président cède la parole aux représentants de la Division de l'urbanisme.

PRÉSENTATION DU PROJET

24 personnes présentes.

Monsieur Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, passe en revue et explique le projet de règlement.

RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700-116

Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Retirer les classes d'usages « h2-habitation familiale, h3-habitation multiplex, h4-habitation multifamiliale », ainsi que « c4-commerce urbain, c5-commerce artériel lourd » de la zone C02-60 (secteur Dupuis-Hickson).

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Quelques questions et commentaires ont été exprimés concernant le projet règlement. On salue le geste puisque cela permettra une meilleure planification du secteur pour l'avenir.

Les représentants de service de l'Urbanisme ont fourni les réponses aux questions et commentaires.

Le conseiller Luc Gagnon remercie les personnes présentes pour leur participation à cette soirée de consultation publique.

L'assemblée de consultation publique est levée à 19h35.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE